

AFFAIRE N° 27

REFECTION EXTERIEURE DU NOUVEL HOTEL DE VILLE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de faire effectuer des travaux de réfection sur le nouvel Hôtel de Ville.

Ces travaux se décomposent comme suit :

- 1 - Dépose d'une partie des profilés rouillés en-dessous des bardeaux inclinés et des faux-plafonds, puis traitement imperméabilisant des poteaux inclinés,
pour un montant estimatif de 400 000 F ;
- 2 - Fin de dépose des profilés rouillés et des faux-plafonds, puis mise en oeuvre de nouveaux profilés et faux-plafonds,
pour un montant estimatif de 450 000 F ;
- 3 - Réfection du revêtement extérieur -composé de pâte de verre- de l'Hôtel de Ville,
pour un montant estimatif de 200 000 F ;
- 4 - Travaux d'étanchéité sur des coursives et terrasses du bâtiment,
pour un montant estimatif de 500 000 F.

Le coût total des travaux s'élève donc à 1 550 000 F.

Les crédits correspondants sont prévus au B.P. 1990.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à lancer les appels d'offres nécessaires, après établissement des D.C.E., pour l'exécution des travaux ;

- * à passer des marchés avec les entreprises qui seront retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- * en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adoptée à l'UNANIMITE.

*

*

*